



La réforme du lycée

En route pour le baccalauréat 2021



Un nouveau baccalauréat général et technologique est mis en place à l'horizon 2021. Ce baccalauréat supprime les séries ES, L et S de la voie générale au profit d'enseignements de spécialité et rénove les séries STHR, STI2D, STL, STMG, ST2S, STD2A et STAV de la voie technologique. Il valorise la régularité du travail scolaire de l'élève, en accordant davantage de place au contrôle continu et lui permet de mieux préparer son entrée dans l'enseignement supérieur. De la seconde au cycle terminal, l'essentiel à retenir...

La classe de seconde

Depuis la rentrée 2018-2019, les élèves entrant en seconde passent un **test de positionnement** afin de déterminer leurs acquis scolaires en français et en mathématiques. En fonction de leurs besoins, il leur est offert jusqu'à 2h00 hebdomadaires d'**accompagnement personnalisé** pour consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, ainsi qu'une **aide aux choix d'orientation** (54h00 par an).

Et depuis la rentrée 2019-2020, les élèves entrant en seconde bénéficient de **26h30 hebdomadaires d'enseignements communs**. Le tronc commun intégrera deux nouvelles disciplines, les sciences économiques et sociales (SES) et les sciences numériques et technologie (SNT). En plus de ce tronc commun, ils pourront suivre **jusqu'à deux enseignements optionnels maximum**, dans la limite d'un enseignement optionnel général (3h00 par semaine) et d'un enseignement technologique au maximum (1h30 à 6h00 par semaine).

En dépit de ces évolutions, la **procédure d'orientation en fin de seconde est inchangée**. Chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe, soit vers la classe de première du cycle terminal de la voie générale, soit vers une série de première du cycle terminal de la voie technologique. Il est à noter qu'**aucun enseignement optionnel de seconde ne sera requis pour entrer en première générale ou technologique**.

Le cycle terminal de la voie générale

Les élèves qui se dirigeront vers la classe de première générale devront choisir **3 enseignements de spécialité**, sur les recommandations du conseil de classe, parmi ceux qui leur sont proposés (4h00 hebdomadaires pour chaque spécialité). **A la fin de l'année de première, ils sélectionneront, parmi ces trois enseignements de spécialité, les 2 enseignements qu'ils souhaitent garder en classe de terminale** (6h00 hebdomadaires par spécialité) et détermineront ainsi la "coloration" de leur baccalauréat en fonction de leur projet de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Langues, littératures et cultures régionales (tahitien)
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (lycée agricole d'Opunohu)

Dans le cadre des heures dédiées à l'orientation, le professeur principal, ainsi que les psychologues du CIO accompagnent les élèves dans leurs choix d'enseignements de spécialité. En outre, l'Onisep met à leur disposition deux nouvelles applications en ligne...

Seconde première 2019/2020



5 étapes pour construire mon avenir au lycée, découvrir les métiers, les formations de l'enseignement supérieur, réfléchir à ses choix et à la façon de les réaliser.

www.horizons21.fr

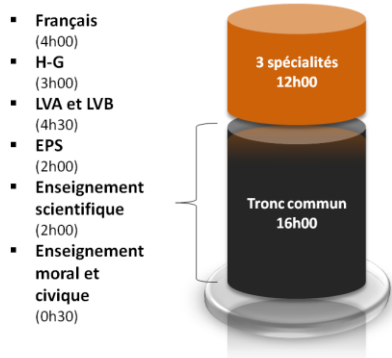


Mieux connaître les différentes spécialités et tester ses intérêts pour chacune d'elles, en découvrant les formations du supérieur et les métiers auxquels elles préparent.

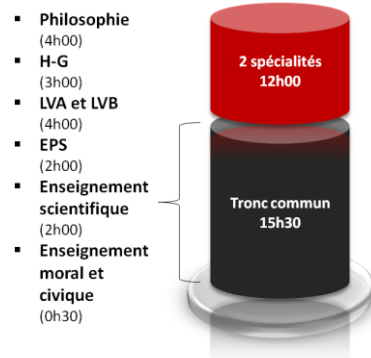
Pour renforcer leurs connaissances ou compléter leur profil, les élèves de la voie générale pourront, en première et en terminale, choisir un enseignement optionnel parmi : LVC (tahitien, espagnol ou chinois), Langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), Éducation physique et sportive (EPS) ou Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre). En classe terminale, ils pourront ajouter un second enseignement optionnel pour enrichir encore leur parcours : Droit et grands enjeux du monde contemporain, Mathématiques expertes (élèves ayant choisi la spécialité mathématiques en terminale) ou Mathématiques complémentaires (élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en terminale).

Outre ces enseignements de spécialité et optionnels, tous les élèves du cycle terminal de la voie générale suivront un même tronc commun d'enseignements fondamentaux :

Répartition des enseignements en classe de première



Répartition des enseignements en classe terminale



Durant le cycle terminal de la voie générale, les élèves continueront à bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le cycle terminal de la voie technologique

A la fin de la seconde, les élèves orientés en première technologique devront choisir l'une des 7 séries proposées par cette voie. Dans chacune de ces séries, ils suivront les 3 enseignements de spécialité propres à la classe de première et les 2 enseignements de spécialité propres à la classe terminale.

Séries	3 spécialités en première (obligatoires)	2 spécialités en terminale (obligatoires)
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement scientifique alimentation-environnement • Sciences et technologies culinaires et des services • Economie-gestion hôtelière 	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences et technologies culinaires et de services, enseignement scientifique • Economie-gestion hôtelière
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation technologique • Ingénierie et développement durable • Physique chimie et mathématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie, innovation et développement durable • Physique chimie et mathématiques
STL Sciences et technologies de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> • Physique chimie et mathématiques • Biochimie biologie • Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques labo. 	<ul style="list-style-type: none"> • Physique-chimie et mathématiques • Biochimie, biologie, biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences de gestion et numérique • Management • Droit et économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Management, sciences de gestion et numérique • Droit et économie
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	<ul style="list-style-type: none"> • Physique chimie pour la santé • Biologie et physiopathologie humaines • Sciences et techniques sanitaires et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie, biologie et physiopathologie humaines • Sciences et techniques sanitaires et sociales
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Physique chimie • Outils et langages numériques • Design et métiers d'art 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et méthodes de design • Conception et création en design et métier d'art
STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources et de l'alimentation • Territoires et sociétés • Technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources et de l'alimentation • Territoires et technologie

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi : LVC (tahitien, espagnol ou chinois), Éducation physique et sportive (EPS) ou Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre).

Les épreuves du baccalauréat 2021 en voie générale et technologique

4 principes inchangés

- Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20
- Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher
- Le système de compensation et de mentions est maintenu
- L'oral de rattrapage est maintenu

Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale

- 1 épreuve anticipée de français en première (écrit et oral).
- 4 épreuves en terminale : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.

Le contrôle continu représente 40% de la note finale

- 10 % pour la prise en compte des bulletins de première et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
- 30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées pendant les années de première et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.